

LA CGT MAJORITAIRE

Avec 49,21 % des voix, la CGT reste le syndicat majoritaire au sein des activités sociales des IEG. Néanmoins...

Du 16 au 22 novembre 2017, les salariés des IEG votaient pour leurs activités sociales. Plus de 66 % d'entre eux, actifs et inactifs,

ont participé à ce scrutin ; un score qui démontre un attachement important à ce système unique dans le paysage des comités d'entreprise. A l'échelle nationale aujourd'hui, qui peut afficher un tel taux de participation ? Avec 49,21 % des voix (-1,34 % soit 1 145 voix) la CGT subit un léger tassement de son influence mais reste néanmoins le syndicat majoritaire. Les actifs ont voté à 41,27% pour la CGT ; les inactifs à 56 %. Les plus jeunes adhèrent-ils moins au projet CGT ? Cet écart interroge et ce déséquilibre dans les catégories méritent certainement une réflexion collective. Résultat concret : au Conseil d'admini-

nistration de la CCAS, la CGT n'a plus la majorité seule, mais conserve la majorité absolue au comité de coordination des CMCAS. La FNME CGT reste majoritaire dans 52 CMCAS sur 70. Avec des programmes électoraux très similaires, la CFDT progresse (+ 7 331 voix) alors que la

La CGT a besoin d'analyser finement les résultats de ce scrutin

CFE-CGC perd plus de 1 800 voix, ce qui met fin à sa progression continue depuis plusieurs années. Cependant elle obtient tout de même 24,01 % des votes chez les actifs et 9,26 % chez les inactifs. Les actifs composent la base électorale de la CFE-CGC et le déséquilibre que l'on peut constater entre ses votes actifs/inactifs est inversement proportionnel à celui de la CGT.

FO (+ 768 voix) est aussi en légère progression.

La CGT a besoin d'analyser finement les résultats de ce scrutin, et également les raisons des tassements successifs à l'occasion des différentes élections au sein des IEG depuis plusieurs années. Elle doit surtout mieux prendre en considération les différentes catégories de personnel présentes dans les entreprises dont les ICT. C'est en tout cas ce que l'Ufict-CGT va continuer à promouvoir. Il existe une fracture entre CCAS et CMCAS, entre offres nationales et offres locales. Peu d'agents connaissent la différence entre ces structures, peu d'entre eux participent aux assemblées générales de SLVie. Comment faire vivre des activités sociales par les salariés et pour eux dans une société de consommation exacerbée ? Mettre en place des solutions pour conserver la gestion des activités sociales devient une nécessité. ■

Résultats des élections des membres des conseils d'administration des CMCAS 2019

CGT	CFDT	CFE-CGC	FO	Autres
49,21 %	23,12%	16,07%	11,46 %	0,2 %
moins 35 sièges	+ 47 sièges	moins 6 sièges	+ 3 sièges	moins 6 sièges

Taux de participation

Actifs : 60,25 %
Inactifs : 72,71 %

Nombre de sièges d'administrateurs = 1638